

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal de Blegny informe la population que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 3 ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 21 septembre 2017 et peuvent être consultées à l'Administration communale à partir de ce jour, pendant dix jours, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Fait à Blegny, le 26 septembre 2017

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 septembre 2017

Présents: MM Marc BOLLAND

Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE

Ann BOSSCHEM, Stéphanie CLERMONT, Geneviève CLOES, Jean-Paul COLSON, Charly DEDEE, Bertrand DEMONCEAU,

Serge ERNST, Ingrid FICHER, Jérôme GAILLARD, Arnaud KEYDENER, Danielle LACROIX, Patrick OFFERMANS,

Caroline PETIT, Marc RASSENFOSE, Luc WARICHET, Nicolas WEBER et Eric WISLEZ

Myriam ABAD-PERICK

Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

**6^{ème} objet : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
N° 3.**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la troisième modification du budget ordinaire 2017 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	15.952.480,62 €	15.944.627,93 €	7.852,69 €
Augmentation des crédits	118.415,56 €	231.104,03 €	-112.688,47 €
Diminution des crédits	-1.788,37 €	-107.119,07 €	105.330,70 €
Nouveau résultat	16.069.107,81€	16.068.612,89 €	494,92 €

Vu la troisième modification du budget extraordinaire 2017 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	23.969.003,28 €	23.969.003,28 €	0,00 €
Augmentation des crédits	186.566,41 €	196.566,41 €	-10.000,00 €
Diminution des crédits	0,00 €	-10.000,00 €	10.000,00 €
Nouveau résultat	24.155.569,69 €	24.155.569,69 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité Communale ;

Délibération du Conseil communal

en date du 21 septembre 2017

Suite n° 1 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 3.**

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 12 septembre 2017 et joint en annexe ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 12 septembre 2017 ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par treize voix pour et six abstentions (DEDEE C., ERNST S., GAILLARD J., PETIT C., WEBER N. et WISLEZ E.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 3 de l'exercice 2017 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	15.952.480,62 €	15.944.627,93 €	7.852,69 €
Augmentation des crédits	118.415,56 €	231.104,03 €	-112.688,47 €
Diminution des crédits	-1.788,37 €	-107.119,07 €	105.330,70 €
Nouveau résultat	16.069.107,81€	16.068.612,89 €	494,92 €

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.107.515,87 €
Dépenses totales exercice proprement dit	14.808.180,27 €
Boni exercice proprement dit	299.335,60 €
Recettes exercices antérieurs	961.591,94 €
Dépenses exercices antérieurs	1.260.432,62 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	16.069.107,81 €
Dépenses globales	16.068.612,89 €
Boni global	494,92 €

Délibération du Conseil communal

en date du 21 septembre 2017

Suite n° 2 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 3.**

Article 2 : à l'unanimité, d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 3 de l'exercice 2017 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	23.969.003,28 €	23.969.003,28 €	0,00 €
Augmentation des crédits	186.566,41 €	196.566,41 €	-10.000,00 €
Diminution des crédits	0,00 €	-10.000,00 €	10.000,00 €
Nouveau résultat	24.155.569,69 €	24.155.569,69 €	0,00 €

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	13.547.561,81 €
Dépenses totales exercice proprement dit	2.845.677,30 €
Boni exercice proprement dit	10.701.884,51 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	10.809.254,05 €
Prélèvements en recettes	10.608.007,88 €
Prélèvements en dépenses	10.500.638,34 €
Recettes globales	24.155.569,69 €
Dépenses globales	24.155.569,69 €
Boni / Mali global	0,00 €

Article 3 : les règles de publicité de la présente modification budgétaire seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, la présente modification budgétaire sera communiquée aux organisations syndicales représentatives.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,
